

Petit guide de la vaccination équine dans Lanaudière

Mars 2017

Véronique Duval, DMV, IPSAV



SERVICE VÉTÉRINAIRE AMBULATOIRE ÉQUIN
DRE VÉRONIQUE DUVAL
(514) 312-6885
www.monveterinaireequin.com
CP 35 Joliette (Qc) J6E 3Z3

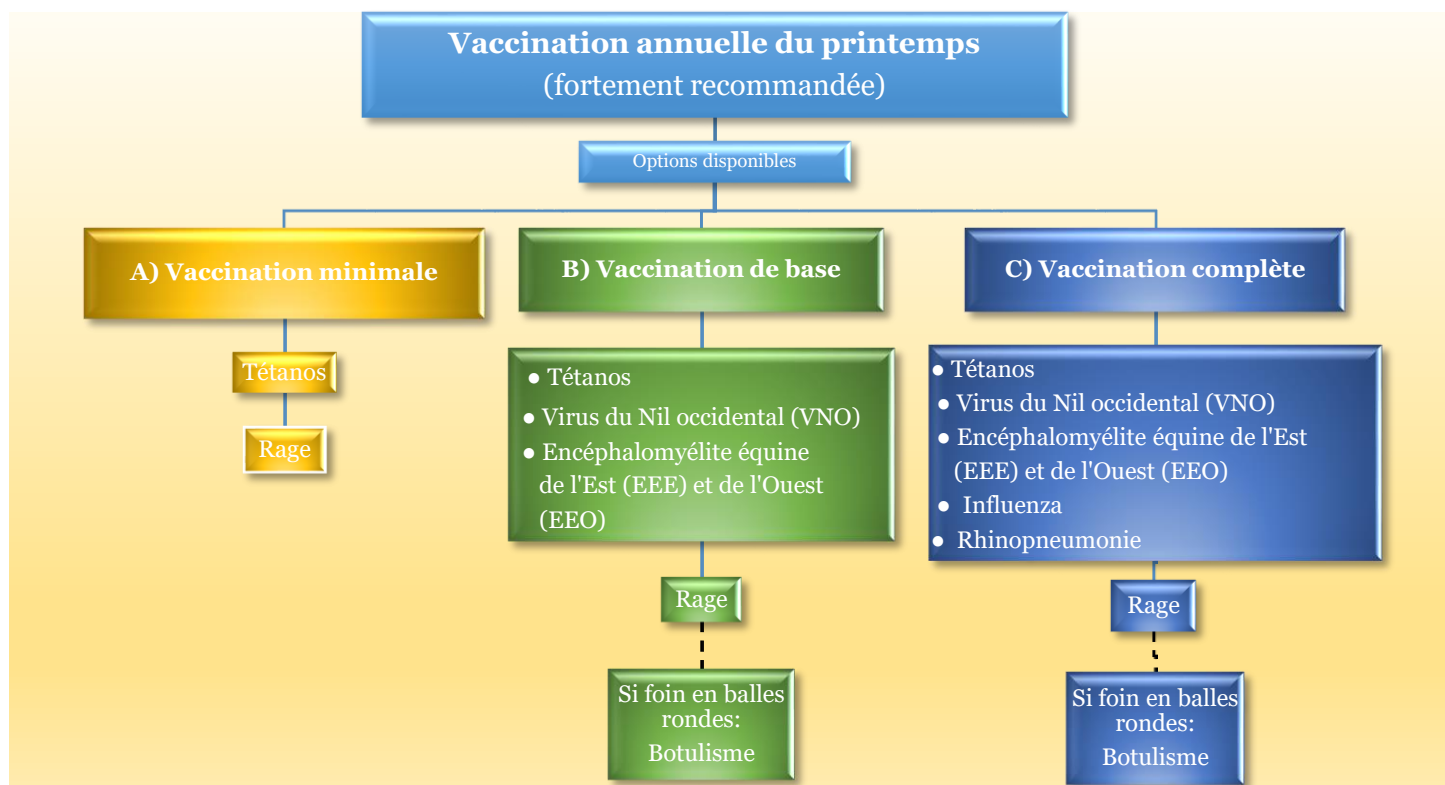
La vaccination suscite souvent plusieurs questionnements auprès des propriétaires de chevaux. Contre quelles maladies vacciner? À quel moment de l'année? Est-ce que tous les vaccins sont nécessaires?

Pour s'y retrouver, mentionnons tout d'abord que la vaccination a principalement lieu à deux moments clés de l'année : au printemps et à l'automne. La vaccination printanière est fortement recommandée chez tous les chevaux, alors que la vaccination automnale est considérée optionnelle. Examinons de plus près chacune de ces catégories.

1. VACCINATION ANNUELLE DU PRINTEMPS

La vaccination du printemps devrait avoir lieu chaque année chez tous les équidés. Elle permet de protéger ces derniers contre des maladies potentiellement mortelles, en plus de leur donner l'occasion d'avoir au minimum un examen de santé par année. La visite du printemps devrait avoir lieu idéalement avant l'arrivée des insectes piqueurs, soit de mars à mai (selon la météo).

Comme le montre le schéma ci-dessous, différentes options de vaccination vous sont offertes. Le choix d'un protocole dépend de la situation propre à chaque animal et du budget disponible.



Option A : Vaccination minimale

Certaines maladies graves ou représentant un danger pour l'humain constituent tout simplement des incontournables de la vaccination. Le tétanos et la rage sont faciles à prévenir via une vaccination annuelle très peu dispendieuse. Ce protocole représente un strict minimum, mais il peut être une option pour les plus petits budgets.

Tétanos

Le tétanos cause une contraction musculaire continue pouvant mener à la mort de l'animal. Le cheval représente l'espèce la plus sensible à cette maladie. La toxine qui en est responsable entre dans l'organisme par l'intermédiaire d'une plaie ou d'un abcès de pied. Le vaccin antitétanique est peu dispendieux et efficace; aucun cheval ne devrait en être privé.

Rage

La rage est une maladie présente chez les animaux de la faune, notamment les chauves-souris, les rats laveurs, les renards et les mouffettes. Occasionnellement, elle est transmise suite à une morsure à un animal domestique. Ce dernier devient contagieux à son tour et peut transmettre la rage aux autres mammifères, y compris à l'humain. Une fois déclarée, cette maladie est **toujours mortelle**, d'où la forte recommandation de faire vacciner les animaux domestiques!

Option B : Vaccination de base

La vaccination de base est celle qui est recommandée annuellement chez tous les chevaux de Lanaudière. En seulement deux injections, elle offre une protection contre quatre maladies majeures: le tétanos, la rage, le virus du Nil occidental (VNO) et l'encéphalomyélite équine de l'Est (EEE) et de l'Ouest (EEO).

Virus du Nil occidental (VNO)

Le virus du Nil occidental est transmis par les moustiques. Chez le cheval, il provoque une maladie neurologique caractérisée entre autres par des tremblements musculaires, de la fièvre et un manque de coordination pouvant aller jusqu'à une incapacité de se lever. La présence de ce virus pouvant être mortel a été confirmée chez des chevaux de Lanaudière en 2016.

Encéphalomyélite équine de l'Est (EEE) et de l'Ouest (EEO)

L'encéphalomyélite équine est une autre maladie neurologique sévère transmise via les moustiques. Elle cause notamment un changement de comportement, de la fièvre et un manque de coordination. Elle est habituellement mortelle. La présence du virus de l'encéphalomyélite équine de l'Est (EEE) a elle aussi été confirmée dans Lanaudière en 2016.

Option C: Vaccination complète

Certains chevaux sont plus à risque que d'autres de rencontrer des virus respiratoires au cours de l'année. Chaque fois que l'environnement est partagé avec un cheval étranger, le risque d'attraper l'un de ces virus contagieux augmente. Les écuries où de nouveaux pensionnaires arrivent de temps à autres, les établissements d'élevage ou de commerce de chevaux, les sites de compétitions et les campings équestres représentent tous des milieux à risque. Il existe donc pour les chevaux qui en font partie une vaccination complète, qui couvre contre six maladies : le tétanos, la rage, le virus du Nil occidental (VNO), l'encéphalomyélite équine de l'Est (EEE) et de l'Ouest (EEO), l'influenza (grippe équine) et la rhinopneumonie (herpès types 1 et 4). Seulement deux sites d'injection sont nécessaires pour compléter ce protocole de vaccination.

Influenza (grippe équine)

La grippe équine cause de la toux, de la fièvre, du jetage nasal et de l'abattement. À l'occasion, elle peut se compliquer d'une pneumonie. Il s'agit d'une maladie très contagieuse qui se transmet par inhalation et par contacts directs. La vaccination réduit le risque d'attraper la maladie, sa sévérité, sa durée et sa contagiosité. Le vaccin complet donné au printemps protège les chevaux contre l'influenza durant 6 mois.

Rhinopneumonie (virus herpès types 1 et 4)

La rhinopneumonie est une maladie virale ayant une forme respiratoire qui ressemble à la grippe équine. Elle cause le plus souvent de la fièvre, du jetage nasal, de la toux et une baisse de performance. De nombreux chevaux demeurent porteurs du virus après son passage. Le vaccin complet donné au printemps protège les chevaux contre la forme respiratoire de cette maladie pendant 6 mois.

À noter que le virus herpès de type 1 comporte aussi une forme abortive (avortements) et une forme neurologique. Un vaccin spécial existe pour prévenir les avortements chez les juments gestantes. Par contre, aucun vaccin ne permet actuellement de protéger les chevaux contre la forme neurologique.

Autre vaccin à ajouter (selon le cas)

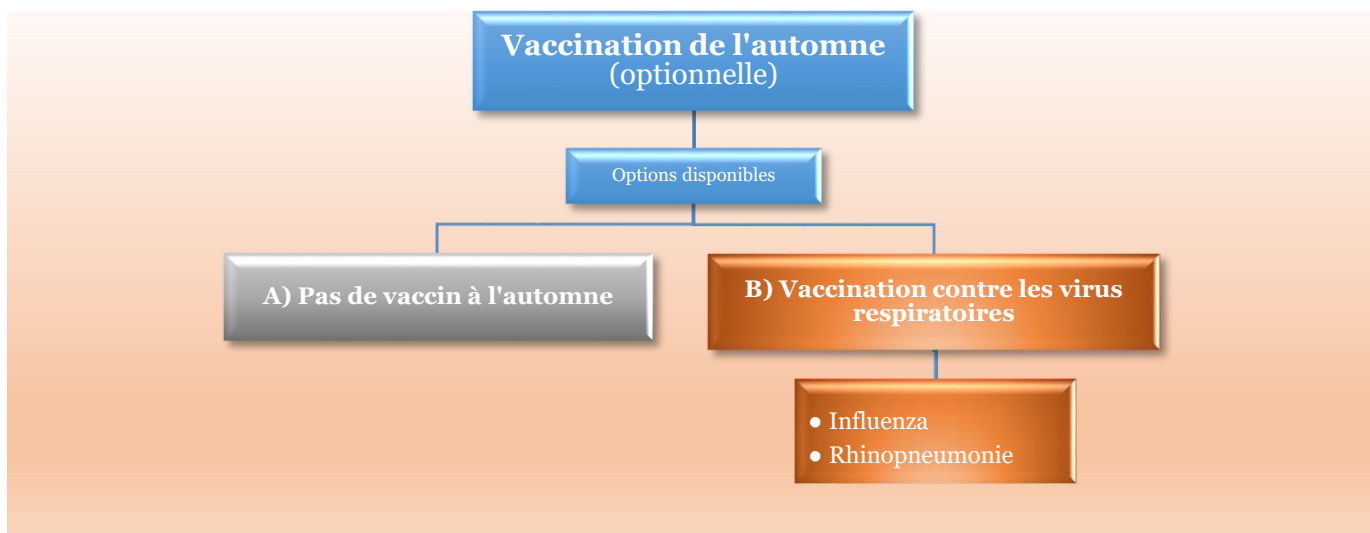
Botulisme

Les balles de foin rondes, même si elles ne sont pas enveloppées, peuvent fournir un environnement propice au développement de la bactérie *Clostridium botulinum*, produisant la toxine responsable du botulisme. Cette maladie cause une faiblesse musculaire pouvant aller jusqu'à la paralysie complète.

Il y a principalement 2 toxines responsables de la maladie : la B et la C. Actuellement, le seul vaccin disponible protège les chevaux contre la toxine B uniquement. Heureusement, dans nos régions, il s'agit de la toxine la plus fréquemment retrouvée dans les cas de botulisme. On considère donc que la protection apportée par le vaccin est satisfaisante.

Si vous utilisez du foin d'ensilage (balles enveloppées), une vaccination contre le botulisme est essentielle!

2. VACCINATION DE L'AUTOMNE



La vaccination d'automne est considérée optionnelle. Comme chez l'humain, elle a pour but de prévenir les virus respiratoires (chez le cheval l'influenza et la rhinopneumonie) durant la saison froide. Elle est recommandée dans les écuries hébergeant plusieurs chevaux pour éviter de possibles épidémies. Si des contacts avec des chevaux de l'extérieur sont possibles durant l'hiver (ex : nouveaux pensionnaires, changement d'écurie, etc.), la vaccination est également judicieuse.

N'oubliez pas! Les chevaux ayant reçu une vaccination complète au printemps doivent eux-aussi recevoir un rappel de vaccination à l'automne, puisque la protection offerte au printemps a une efficacité de seulement 6 mois contre les virus respiratoires.



SERVICE VÉTÉRINAIRE AMBULATOIRE ÉQUIN
— DRE VÉRONIQUE DUVAL —

(514) 312-6885

www.monveterinaireequin.com

CP 35 Joliette (Qc) J6E 3Z3